



Coteau
du-Lac

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Publié le 22 juillet 2020

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° URB 300.24 visant à modifier le règlement de zonage n° URB 300 et le règlement n° URB 303.2 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats n° URB 303

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020, le Conseil a adopté les premiers projets de règlements ci-après intitulés :
 - a) Premier projet de règlement n° URB 300.24 modifiant le Règlement de zonage URB-300 relatif à l'autorisation de poulailler urbain.
 - b) Premier projet de règlement n° URB 303.2 modifiant les chapitres 2 et 6 du règlement sur les permis et certificats n° URB 303.
2. Le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements le **10 août 2020, à 18 h 00** au Pavillon Wilson, sis au 4b de la rue Principale à Coteau-du-Lac.
3. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou la personne désignée par elle :
 - a. Expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de son adoption;
 - b. Entendra ensuite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les projets règlements n°s URB 300.24 et URB 303.2 ne contient aucune des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049, toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ces projets de règlements, par courriel à greffe@coteau-du-lac.com ou par courrier à l'adresse suivante : 342, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment **avant le 10 août 2020**. Un formulaire de commentaires est disponible sur le site Internet de la Ville au www.coteau-du-lac.com dans l'onglet « VILLE » sous la section « AVIS PUBLICS ».
6. Ces projets de règlements peuvent être consulté à l'hôtel de ville sis au 342 chemin du Fleuve, à Coteau-du-Lac, aux heures d'ouverture normales de bureau.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 22 juillet 2020.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été publié conformément aux dispositions du Règlement no 340 relatif aux modalités de publication des avis public, soit par:

1. son affichage sur le babillard et le site Internet de la Ville le 22 juillet 2020.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière



FORMULAIRE DE COMMENTAIRES

REGLEMENT N° URB 300.24

Par la présente, je désire enregistrer mes commentaires suite à l'adoption du projet de Règlement no URB 300.24 qui a pour effet l'autorisation de poulailler urbain. Cette modification permettra aux propriétaires des habitations résidentielles unifamiliales isolées H1 et les maisons mobiles H-5 de construire un seul poulailler urbain par terrain.

NOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

COMMENTAIRES :



FORMULAIRE DE COMMENTAIRES

REGLEMENT N° URB 303.2

Par la présente, je désire enregistrer mes commentaires suite à l'adoption du projet de Règlement no URB 303.2 qui a pour effet de modifier les chapitres 2 et 6 du règlement sur les permis et certificats. Cette modification vise à établir une tarification pour l'émission d'un certificat de construction accessoire d'un poulailler urbain.

NOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

COMMENTAIRES :